

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

■ Espace boisé classé

Informations

■ Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
■ Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
■ Trame bâti
■ Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

— Alignement d'arbres et de haies à préserver
● Arbre remarquable

Éléments surfaciques

■ Verger
■ Mares et plans d'eau
■ Boisement
■ Prairie

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

★ Chapelle
● Autre bâtiment

Département du Nord

Cœur de Flandre agglo

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : EECKE

Planche C : PATRIMOINE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2



Modifiée par FAGUR



PLANCHE C

Echelle : 1 / 6 000ème

